



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/479
29 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 101 de l'ordre du jour

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS
CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES
MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 49/127 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les migrations internationales et le développement, y compris sur les objectifs et les modalités de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Le Conseil était saisi de ce rapport (E/1995/69) à sa session de fond de 1995.
2. Dans sa décision 1995/313 du 27 juillet 1995, le Conseil, après avoir pris note du rapport du Secrétaire général, a recommandé que l'Assemblée poursuive l'examen de la question à sa cinquantième session.
3. En application de cette décision, le rapport du Secrétaire général sera mis à la disposition de l'Assemblée pour examen à sa présente session.
